Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212703656-20221005-V-2022-08-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/10/2022

COMMUNE DE LÉRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°V-2022-08

Séance du 5 octobre 2022
Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.

Présents	J. LEGER, C. DEMANTE, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCALON, B. NORMAND, C. JUSZCKO, F. RAFYQ, D. PAUMIER, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREAUX, E LEFEBVRE
Absents	
Pouvoirs	M. DUMONTIER à E. LEFEVRE, I LEVERE à J. LEGER

Secrétaire de séance : C. RABET

Elus : 19
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 19

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il n'y a pas dans la commune d'adjoint au maire ou de conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1er novembre 2022 au plus tard

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- **Désigne** Bertrand AUBERT comme correspondant à la défense.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER
Maire de LÉRY